



DT - OCEN  
Direction générale  
Case postale 3920  
1211 Genève 3

512090-2020

Genève, le - 1 DEC. 2020

## **COMMISSION DU STANDARD ENERGETIQUE**

### **Rapport d'activité législature 2018-2023 2<sup>ème</sup> année (1<sup>er</sup> décembre 2019 – 30 novembre 2020)**

#### **I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre h, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 13A du règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REn; L 2 30.01);

#### **II. Compétences légales de la commission**

- La commission a pour tâche de proposer au département (DT) des standards équivalents pour les types de construction auxquels les standards des articles 12B à 12N du règlement d'application de la loi sur l'énergie ne s'appliquent pas (alinéa 1 de l'art. 13A du règlement).
- Cette commission peut être également consultée par le département, notamment pour l'établissement ou la modification de seuils du règlement d'application de la loi sur l'énergie (alinéa 2 de l'art. 13A du règlement).

### **III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie à 9 reprises durant cette période. Les modifications réglementaires notamment pour le seuil IDC, le seuil d'autorisation pour les chaudières, etc ont été abordées afin d'inclure les recommandations du MOPEC 2014 dans le REn. Les thèmes ont été abordés comme suit :

Séance du 16.12.2019:

- Présentation de l'application de la LDTR aux projets de rénovations
- Discussion des modalités d'application de l'IDC
- Présentation "Consommation – Action de rénovation"

Séance du 23.01.20:

- Rappel du fonctionnement de la commission
- Présentation sur le dispositif IDC

Séance du 20.02.20:

- Discussion sur le mode opératoire pour l'IDC
- Présentation de proposition de refonte des seuils IDC dans le cadre de la modification réglementaire

Séance du 28.05.20:

- Discussion autour du dispositif IDC

Séance du 25.06.20:

- Présentation de proposition du nouveau règlement
- Discussion et vote articles 35 et 36

Séance du 23.07.20:

- Présentation de la suite des travaux adaptation du règlement

Séance du 17.09.20:

- Retour sur le PDE
- Modification réglementaire article 30 – installation productrice de chaleur
- Présentation article 37- Indice de dépense d'énergie

Séance du 15.10.20:

- Modification réglementaire article 30 – Installation productrice de chaleur
- Modification réglementaire article 37- Indice de dépense d'énergie

Séance du 19.11.20:

- Information de la prochaine modification réglementaire à déposer (*IDC, Chaudière, CEB, CET*)
- Chaleur renouvelable lors du standard HPE-Rénovation et THPE-Rénovation
- Retour sur les articles CEB et CET non soumis au vote
- Modification réglementaire article 37- Indice de dépense d'énergie (*discussion et vote*)

### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocation des séances de la commission;
- préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques
- prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- paiement des jetons de présence;
- préparation d'un rapport d'activité.

**V. Frais de la commission**

**A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

6110.00

**B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

**C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

**D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Cédric Petitjean, Directeur Général a.i. de l'office cantonal de l'énergie



